



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2010

<b>Déroulement</b>	La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 10:00 heures et se termine à 17:35 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.
<b>Présences</b>	Nicole Cruchten-Frantz, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Marianne Pesch-Dondelinger, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck.
<b>Absence(s)</b>	Richard Schneider (excusé)
<b>Remarque</b>	Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

### 1.1 Présentation du budget rectifié 2010

Le budget rectifié 2010 clôt avec un boni présumé de 453.851,30 € au service ordinaire et un boni définitif présumé de 132.544,50 €.

### 1.2 Présentation du budget prévisionnel 2011

Le budget 2011 clôt avec un boni présumé de 2.918.195,00 € au service ordinaire et un boni définitif présumé de 467.039,50 €.

### 2.1 Communications du collège échevinal

Néant.

### 2.2 Questions écrites des conseillers

Néant.

### 2.3 Acte notarié : Acquisition

L'acte établi par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, concerne l'acquisition d'un terrain sis à Roeser, section E de Crauthem, au lieu-dit "auf Brebich" de Mme Sylvie Schaus. Le terrain en question présente une contenance de 7,89 ares ; le prix de vente s'élève à 6.795,00 €.

L'acquisition a eu lieu dans un but d'utilité publique, plus spécialement dans l'intérêt de la construction d'une station de pompage avec un bassin de rétention dans le cadre du projet d'assainissement ayant pour objet le raccordement du réseau de canalisation de la localité de Crauthem à la station d'épuration du STEP.

### 3.1 Nomination du chef de corps du service d'incendie et de sauvetage volontaire de la commune de Roeser

Par délibération du 17 mars 2010 le conseil communal a procédé à la nomination de M. Claude Damy comme commandant du service d'incendie et de sauvetage volontaire de la commune de Roeser en référence au règlement grand-ducal du 7 mai 1992 portant organisation du service d'incendie et de sauvetage. Or, ce règlement a été abrogé ensuite par le règlement grand-ducal du 6 mai

2010. La nomination du chef de corps est donc à renouveler sur base de la nouvelle réglementation.

### 3.2 Nomination du chef de corps adjoint du service d'incendie et de sauvetage volontaire de la commune de Roeser

En vertu de l'article 21 du règlement grand-ducal du 6 mai 2010 portant organisation des services d'incendie et de sauvetage des communes, M. Claude Loullingen est nommé chef de corps adjoint.

### 4. Projet d'aménagement particulier au lieu-dit "Grand-rue" à Roeser : vote définitif

En application de l'article 30, paragraphe 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain le PAP concernant des fonds au lieu-dit "Grand-rue" à Roeser, présenté par le bureau d'architecture WW+ d'Esch-sur-Alzette pour le compte de la société Solarix S.A., doit être soumis au vote définitif du conseil communal.

Pendant le délai légal de la consultation du public, six réclamations ont été formulées contre ledit projet. Suite aux auditions des réclamants devant le collège échevinal, il est proposé d'adapter le PAP sur deux points :

- ▶ le 3<sup>e</sup> lot (surface au sol constructible) est déplacé de 1,15 m en direction de la rue Jean Braun ;
- ▶ les espaces verts privés au-delà des terrasses de 3 m ne peuvent être imperméabilisés.

**Vote : 7 Oui ♦ 1 Non ♦ 2 Abstention(s)**

### 5. Projet d'assainissement - réseau local : rue de l'Eglise, Livange : devis et plans

Devis établi par le bureau d'études BEST	
Installation de chantier	10.200,00 €
Travaux préparatoires	38.055,00 €
Travaux de terrassement	74.195,00 €
Travaux de canalisation	45.989,00 €
Travaux de surface	13.275,00 €
Travaux de câbles	25.000,00 €
Travaux en régie	10.670,00 €

Divers, imprévus et somme à valoir pour arrondir	11.616,00 €
TVA 15%	30.600,00 €
Total TTC	234.600,00 €
Honoraires d'ingénieurs TTC	21.400,00 €
Total général TTC	256.000,00 €

## 6. Subsidés aux associations

Un subside de 125,00 € est alloué à l'association DT Betebuerg-Peppeng à titre de soutien financier du tournoi individuel "Grand Prix du DT Betebuerg-Peppeng" du 16 janvier 2011.

## 7. Budget rectifié 2010 de l'office social

Total des recettes	342.733,86 €
Total des dépenses	82.742,70 €
Boni/mali propre à l'exercice	259.991,16 €
Boni/mali fin 2010	- 241.637,26 €
Boni/mali général	18.353,90 €
Boni/mali définitif	18.353,90 €

## 8. Décompte de travaux : maison relais de Roeser

Le décompte définitif concernant l'aménagement de la maison relais de Roeser et arrêté par le collège échevinal le 2 décembre 2010 s'élève à 1.368.224,14 €.

## 9. Modification du règlement-taxe du 16 février 1982 portant fixation des taxes d'amusement

Le règlement-taxe du 16 février 1982 portant fixation des taxes d'amusement au profit du bureau de bienfaisance de la commune est modifié en ce sens que les taxes ne seront plus encaissées au profit de l'office social mais de la caisse communale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette modification est opérée en raison de la dissolution de l'office social de Roeser et son remplacement par un office social commun avec les communes de Bettembourg et Frisange.

## 10. Tarification de l'eau : redevance eau destinée à la consommation humaine et redevance assainissement

Le nouveau règlement fixe les tarifs applicables au raccordement au réseau collectif de distribution d'eau et à la fourniture d'eau ("redevance eau destinée à la consommation humaine") et les tarifs applicables au raccordement au réseau collectif d'assainissement et à l'épuration des eaux usées ("redevance assainissement").

La loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau pose le principe qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les coûts des services liés à l'utilisation de l'eau soient supportés par les utilisateurs en tenant compte des principes de l'utilisateur-payeur et du pollueur-payeur. Alors que l'année 2010 a pu être considérée comme année de transition permettant aux communes et syndicats de communes de s'adapter à la nouvelle législation, il est impératif de déterminer pour et à partir de 2011 les redevances recouvrant les coûts exigés par la loi sur base du coût effectif des services liés à l'eau.

Redevance eau		
Secteur	Part fixe	Part variable
Secteur des ménages	6,00	2,15
Secteur industriel	20,00	1,75
Secteur agricole	15,00	1,50
Unités	€/mm/an HTVA	€/m <sup>3</sup>

Redevance assainissement		
Secteur	Part fixe	Part variable
Secteur des ménages	40,00	1,60
Secteur industriel	80,00	1,00
Secteur agricole	60,00	0,80
Unités	€/EH/an	€/m <sup>3</sup>

## 11.1 Débat sur le budget rectifié 2010

Vote : 7 Oui ♦ 3 Non ♦ 0 Abstention(s)

## 11.2 Débat sur le budget prévisionnel 2011

Vote : 7 Oui ♦ 3 Non ♦ 0 Abstention(s)

## 11.3 Budget 2011 - Engagement de l'emprunt prévu au budget

Le projet de budget 2011 prévoit le recours à un emprunt de 2.500.000 €.

Durée	20 ans
Remboursement	par semestrialités constantes en capital
Taux d'intérêt débiteur	taux Euribor à 6 mois augmenté d'une marge déterminée par l'institut bancaire
Méthode de calcul	360/360 jours
Commission et frais	franco

Vote : 7 Oui ♦ 3 Non ♦ 0 Abstention(s)

## 12. Tableau d'avancement des fonctionnaires communaux

Le conseil arrête le tableau d'avancement pour l'année 2011 suivant lequel se fait la promotion aux fonctions du cadre fermé des différentes carrières des fonctionnaires communaux.

## 13. Projet de réaménagement du CR186 avec accès au parc "Luxite" à Kockelscheuer

Le projet de réaménagement du CR186 avec un accès au parc d'activités "Luxite" à Kockelscheuer prévoit :

- ▶ la réalisation d'un nouveau tracé routier du CR186 en passant par le massif forestier afin d'obtenir une meilleure visibilité au niveau du futur carrefour ;
- ▶ l'aménagement d'un carrefour avec voies de tourne à gauche en raccordant d'un côté l'accès au parc d'activités "Luxite" et de l'autre côté l'accès au village de Kockelscheuer ;
- ▶ l'aménagement d'une piste mixte sur toute la longueur du projet.

L'estimation des coûts inclut l'ensemble des travaux de construction à charge de l'Etat et s'élève à 745.499,58 €. Les travaux de construction du croisement ainsi que l'accès vers la zone d'activité "Luxite" sera à charge de la société Poudrerie de Luxembourg. Le devis concernant cette part s'élève à 107.021,47 €. Le devis concernant la part à charge de l'administration communale de Roeser s'élève à 120.590,15 €.

#### 14. Questions orales des conseillers

##### Suzette Dostert-Wagener :

- ▶ Est-ce que le collège échevinal a déjà pris une décision concernant l'affectation des garages préfabriqués nouvellement installés derrière le bâtiment communal ?

**Réponse du bourgmestre :** *Les garages seront mis à disposition des associations communales pour le stockage de matériel encombrant. Nous élaborerons un règlement d'utilisation ensemble avec l'entente des associations.*

- ▶ Je me réjouis que les enfants du "Pedibus" aient reçu une veste réfléchissante. Est-ce qu'il ne serait pas utile d'offrir une telle veste également aux enfants qui ne participent pas au "Pedibus" ?

**Réponse de l'échevin Quintus-Schanen :** *Les enfants de la première année d'études ont tous reçus de telles vestes. S'ils nous en restent encore, on les offrira également aux autres enfants. Ces vestes nous ont été mises à disposition par le Ministère de la Santé.*

##### Nicole Cruchten-Frantz :

- ▶ Est-ce qu'il ne serait pas possible d'installer un éclairage public le long du chemin "um Widdem" à Crauthem ?

**Réponse du bourgmestre :** *Le "Widdem" est un chemin et pas une rue à l'intérieur d'une localité. On ne peut pas installer des systèmes d'éclairage dans les chemins. Notre commune dispose de beaucoup de chemins et si on installe un éclairage dans l'un, on devra faire pareil pour les autres.*

##### Léonie Klein-Hoffmann :

- ▶ J'aurais une suggestion concernant le "Flexibus". Avec l'introduction de l'office social commun de Bettembourg, il y aura des habitants de notre commune qui devront se rendre régulièrement à Bettembourg pour aller à l'office social. Est-ce qu'il ne serait pas possible de prévoir des courses du "Flexibus" jusqu'à Bettembourg ?

**Réponse du bourgmestre :** *C'est déjà prévu.*

##### Marianne Pesch-Dondelinger :

- ▶ J'ai dû constater que de nombreux jeunes traînent devant l'école dans la rue des Sacrifiés pendant la nuit. Il faudrait demander à la Police de faire des contrôles réguliers.

**Réponse du bourgmestre :** *Nous en informerons la Police.*